

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Eulex**

Dénomination de la substance acétate de n-butyle  
Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29  
REACH

**Numéros d'identification**

N° CAS 123-86-4  
N° CE 204-658-1  
N° d'index 607-025-00-1

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Koch-Chemie GmbH  
Einsteinstr. 42  
D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Identificateur de produit**

123-86-4 (acétate de n-butyle)

**Pictogrammes de danger**

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

SGH02

SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO<sub>2</sub> pour l'extinction.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance acétate de n-butyle

**Numéros d'identification**

N° CAS 123-86-4

N° CE 204-658-1

N° d'index 607-025-00-1

**3.2 Mélanges**

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Nom commercial :** Eulex

**Code produit:** 43999

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020

**Région:** BE

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Extincteur à poudre; Mousse; Dioxyde de carbone

##### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	n-Butylacetaat / Acétate de n-butyle		
	VLE (courte durée)	964	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
	VLE (8h)	723	mg/m <sup>3</sup> 150 ppm
	<b>EU 2019/1831</b>		
	n-Butyl acetate		
	VLE (courte durée)	723	mg/m <sup>3</sup> 150 ppm
	VLE (8h)	241	mg/m <sup>3</sup> 50 ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acétate de n-butyle			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	600	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	600	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acétate de n-butyle			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	2	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	300	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate de n-butyle		123-86-4 204-658-1	
	Eau	eau douce	0,18	mg/L
	Eau	eau marine	0,018	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,36	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,981	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,0981	mg/kg poids sec
	sol	-	0,0903	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	35,6	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. - filtre A ou appareil respiratoire autonome

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. Gants multicouches

Matériau approprié PE / EVAL / PE

Temps de passage >= 8 h

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>
liquide
incolore
<b>Odeur</b>
caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>
Donnée non disponible.
<b>pH</b>

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	127 °C		
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de sublimation / Zone de sublimation</b>			
Valeur	°C		
<b>Point de décomposition / intervalle de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	25 °C		
Méthode	closed cup		
<b>Température d'inflammation</b>			
Valeur	390 °C		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Valeur	1,2 % en vol		
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Valeur	8,5 % en vol		
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	0,88 g/cm <sup>3</sup>		
Température de référence	20 °C		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow		2,3	
Température de référence		25 °C	

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

Méthode	OCDE 117
Source	ECHA

<b>Viscosité</b>
Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Danger d'explosion en contact avec : agents oxydants

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

**10.5 Matières incompatibles**

Agents d'oxydation; Métal alcalin; Hydroxyde alcaline

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Néant, à l'utilisation appropriée

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité orale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50		10760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		

<b>Toxicité dermale aiguë</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50	>	14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Nom commercial : Eulex

Code produit: 43999

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 15.09.2020

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 08.05.2020

Région: BE

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			
Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		500	ppm
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces		rat	
Méthode		EPA OTS 798.2450	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CL50		18	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	



**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces concernée	Daphnia magna		
Méthode	CAS 110-19-0		
Source	OECD 211		
Evaluation/Classement	ECHA		
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CI50		356	mg/l
Durée d'exposition		40	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Source	ECHA		

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

<b>Dégradabilité abiotique</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Type	Photolyse		
Demi-vie		3,3	jour(s)
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>			

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
FBC		15,3	
Méthode		Calcul du modèle QSAR	
Source		ECHA	

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow		2,3	
Température de référence		25 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres informations****Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1123
Nom technique	ACÉTATES DE BUTYLE
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

**14.2 Transport IMDG**

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1123
Nom et description	BUTYL ACETATES
EmS	F-E, S-D
Étiquettes	3

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1123
Nom et description	Butyl acetates
Étiquettes	3

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40
--	----------

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5c
---	-----

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

---

**Nom commercial :** Eulex**Code produit:** 43999**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 15.09.2020**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 08.05.2020**Région:** BE

---

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 763554